L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 8 FEVRIER 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI 8 FEVRIER 1871

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Derbès & Jourdan, à 10 heures, à la salle d'encan, 73, rue de Chartres—un assortiment complet de marchandises sèches.

Par G. de Fériet, à 11 heures, 61, rue Dauphine, entre Conti et Bienville—meubles de salon et de salle à manger.

Par Hoffman, Marks & Co, à leur salle d'encan, No. 30 de la rue de Chartres — marchandises sèches et articles de toilette.—Aussi, la balance d'un beau fonds d'un magasin de détail.

Par D. E. Morphy, au Pélican Warehouse, à 10 heures—6i rouleaux et pièces toile d'emballage.

Toile d'emballage.—Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Peticon Printing Office", concierge des rues Camp et Perdido.

☞ CANDIS PURS et une MELANGE.—Confiserie fine en tout genre chez J. VILLARRUBIA & Co., successeurs d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, MERCREDI.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Troupe royale Japonaise, Satanna.

ST-CHARLES — Little Nell and the Marchioness.

MUSÉE CRESCENT CITY—Nos 40 et 42, rue St Charles.

Un Nouveau Bill sur l'Education.

On trouvera, dans notre compte-rendu de la Chambre, l'analyse d'un nouveau bill sur l'éducation publique dans l'Etat. Ce qui ressort, pour nous, de cette loi c'est que la ville de la Nouvelle-Orléans va se trouver grevée d'une taxe qui lui sera imposée par M. Conway ou ses subordonnés. Suivant l'ancienne loi, les électeurs des villes devaient être appelés à voter sur la taxe d'écoles. Cette taxe était donc facultative pour eux puisqu'ils avaient le droit de la rejeter. D'après la nouvelle loi, au contraire, c'est le conseil des Directeurs, nommé par le surintendant d'Etat, qui fixera la taxe, le Conseil de ville n'aura d'autre mission que de l'encaisser.

Il est évident que M. Conway a fait présenter cette loi parce qu'il craignait que la population blanche, outrée du mélange des races dans les écoles, ne votât en masse contre la taxe. Il y a longtemps, d'ailleurs, que les électeurs auraient dû être convoqués dans leurs wards pour voter sur cette question, mais on s'est dispensé de les appeler;

Armé de la nouvelle loi, M. Conway fera lever une taxe de deux mills au dollar et contraindra ainsi la population à lui fournir les fonds dont il a besoin.

Les enfants de couleur sont introduits ainsi au dans les écoles, mais, avant un an, le mélange sera complet, et les blancs n'auront d'autre alternative que de se soumettre à ce mélange ou de retirer leurs enfants des écoles publiques.

La Nouvelle-Orléans a une population blanche de 140,000 âmes et une population de couleur de 50,000 seulement. Avec l'application du système Conway, nous arriverons à ce résultat que les blancs devront payer la presque totalité des taxes destinées à ouvrir les frais d'éducation pour les enfants de couleur, à supporter, d'un autre côté, les dépenses que nécessitera l'envoi de leurs enfants dans les écoles particulières.

La dette de l'Etat.

Le rapport annuel de l'Auditeur des comptes publics établit comme suit la dette publique de l'Etat de la Louisiane au 30 novembre 1870.

Dettes encourues par les banques foncières.....	$ 4,838,983 33
Dettes proprement dites en fonds administrés.....	868,195 08
Dettes en Bons échus ou à échoir de 1867 à 1919.....	16,848,685 00
Certificats de dettes, loi No 5 de 1869.....	38,813 00
Total.....	$22,589,676 41

Ce total ne comprend pas les Bons émis ou à émettre en faveur du Chemin de fer dit de Chattanooga. Bons qui doivent s'élever à environ quatre millions, ni diverses autres allocations du même genre faites à la dernière session. La limite extrême de 25 millions, fixée par l'amendement constitutionnel paraît donc avoir été allègrement, et, cependant l'on prose l'adoption de mesures comme celle du bill des entreprises qui obligerait l'Etat à garantir pour $300,000 de Bons uniquement dans l'intérêt de quelques spéculateurs.

BANQUE NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. — Cette nouvelle banque, qui vient de se constituer conformément aux lois des Etats-Unis, s'ouvrira demain, 9 courant, au No 54 de la rue du Camp. Nous publions dans une autre colonne le certificat du contrôleur de la monnaie à Washington, attestant que cette banque s'est conformée à toutes les dispositions de la loi du 3 juin 1864 sur les banques nationales. Le Conseil de direction se compose de: MM. A. Wheless, président; J. N. Beadles, vice-président, et des directeurs suivants: J. K. Bell, H. Block, J. L. Dunlaica, S. Delgado, E. C. Palmer, T. Henderson, J. B. Vanhorn, J. R. Woods, A. Chapsky, G. D. Fisher. Le caissier de la banque est M. Richard Jones. Cette banque s'ouvre au milieu de la saison des affaires et, en mettant de nouveaux capitaux à la disposition du commerce, elle rendra service à l'agriculture et à l'industrie.

GRAND BAL AU PROFIT DES VICTIMES DE LA GUERRE EN FRANCE.—Nous rappelons aux jeunes gens que le comité du grand bal qui doit être donné ce soir, mercredi, à l'Opéra, au profit des victimes de la guerre en France, a résolu de délivrer des billets d'entrée à raison de cinq piastres. Les demandes pour ces billets d'entrée doivent être appuyées par la recommandation d'un des membres des comités exécutifs du bal. On peut s'adresser au bureau du secrétaire, rue Carondelet No 34, au premier, de 10 heures à 4 heures.

Un grand nombre d'invitations pour dames ont été délivrées et la fête promet d'être la plus brillante de la saison. La décoration de l'Opéra sera splendide. Le souper sera servi dans le foyer. Bref, rien n'a été négligé pour assurer le succès de cette fête, dont le but charitable est dûment apprécié de tous ceux qui sympathisent avec la France.

On verra par une annonce du comité d'arrangements, que les portes de l'Opéra s'ouvriront à huit heures, et que le bal commencera à neuf heures. Les personnes arrivant en voiture devront se conformer aux indications contenues dans l'avis. Le comité a décidé que le souper serait servi au prix fixé d'une piastre et demie, les vins se payant en sus aux prix ordinaires.

ASSESSMENT Nos. 44, 45, 46 ET 47.—Voir la colonne des annonces spéciales. Ces assessements sont payables au Bureau de la Compagnie Mutuelle d'assurances et de bienfaisance sur la vie, 120, Carondelet. 7

☞ Voulez-vous de beaux et bons chapeaux à PRIX RÉDUITS? Adressez-vous au coin St-Louis et Royale.

TABAC.—On verra par une annonce insérée plus loin, que M. J. T. Gaspard, au coin des rues Royale et St. Ferdinand, No 438, Troisième District, a à vendre, en gros ou en détail, 150 cannes de tabac en feuilles pour cigares. Nous appelons l'attention du public sur cette annonce de M. Gaspard, qui saurait bégnin en ce moment de quelques bons cigares cigarettes.

RIZ A BARBES DE LA LOUISIANE. — Nous avons reçu un magnifique échantillon de riz à barbe provenant d'une plantation de la paroisse St Jacques, et qui a été décortiqué au moulin à vapeur "Empire Parish", dont M. James Wood est l'agent dans notre ville. Ce riz est très beau et peut rivaliser avec le meilleur riz des Catalines ou de la Géorgie.

CONSERVATOIRE DE LAFOURCHE. — M. J. B. Rohrs, rue Royale, No 68, annonce des nouveautés, tels que: fromage de Roquefort, harengs de Hollande, biscuits anglais, et des liqueurs importées, du vermouth, de la bière d'Ecosse, etc.

☞ En achetant ces chapeaux au coin St-Louis et Royale on fait une notable économie.

Sympathies américaines
POUR LA FRANCE.

Nous empruntons ce qui suit au *Courrier des Etats Unis*:

On nous écrit de Chicago à la date du 25 janvier:

MM. Ch Lassalle & Cie—C'est avec une vive satisfaction que je vous annonce le mouvement sympathique qui se manifeste parmi les fermiers de nos prairies de l'Ouest, en faveur des malheureuses populations françaises, victimes de la cupidité prussienne. Ce mouvement, dont l'initiative est due entièrement aux Américains, a pour but de solliciter largesse des fermiers du Nord Ouest et des négociants de nos principales villes, des secours en nature comprenant principalement des graines, des provisions et de la mélasse, qui seront expédiées en France dans un navire frété à cet effet.

Les propriétaires du *Prairie Farmer*, le journal agricole le plus répandu et le mieux rédigé aux Etats Unis, ont pris la chose en hâte, et fait un chaleureux appel aux habitants de cette partie du pays, en leur rappelant la dette de reconnaissance qu'ils ont contracté envers les pionniers de la civilisation dans la Vallée du Mississippi.

Plusieurs *meetings* d'organisation ont déjà eu lieu dans les bureaux du *Prairie Farmer*, et l'enthousiasme avec lequel les Américains les plus haut placés de notre ville ont répondu à l'appel qui leur a été fait, est un sûr garant du prompt et complet succès de cette noble entreprise.

A l'assemblée qui a eu lieu hier soir, une dépêche télégraphique a été reçue de M. Palmer, gouverneur de l'Etat de l'Illinois, acceptant avec cordialité la présidence de l'association qui lui était offerte.

Puis on a lu la dépêche suivante de M. Niboyet, consul de France, à Chicago, adressée au gouvernement de la Défense Nationale:

"Chicago, 19 janvier 1871.

"A la Délégation du gouvernement français, "Bordeaux, France:

"La population industrielle de la Vallée du Mississippi sollicite des contributions en provisions qui devront être envoyées aux paysans français dans le département, ainsi que des graines pour ensemencer leurs champs dévastés. Le gouvernement français secondera-t-il cette entreprise, et garantit-il la distribution équitable de ces contributions? Réponds immédiatement par le câble.

"(Signé) Le consul,

"NIBOYET."

Voici la réponse qu'il reçut:

"Bordeaux, 22 janvier 1871.

"Le gouvernement à M. Niboyet, consul de France à Chicago:

"Le gouvernement remercie de tout cœur les habitants de la Vallée du Mississippi, et accepte avec une profonde gratitude leur offre généreuse. Il s'engage à une distribution juste et équitable.

"(Signé) CRÉMIEUX."

Toutes les communications devront être adressées à M. W. W. Corbett, secrétaire de l'Association, aux bureaux du *Prairie Farmer*.

Comme vous le voyez, messieurs les éditeurs, voilà une œuvre charitable, entreprise sur une grande échelle, placée en bonnes mains et qui ne peut manquer d'obtenir les plus heureux résultats.

Agréez, Messieurs, etc.

SAM. E. PINTA.

Nous lisons dans le *Prairie Farmer* de Chicago:

Les Français, si cruellement éprouvés depuis sept mois par des calamités sans nombre, sont nos amis. Ils furent les amis de nos pères avant notre naissance; ils furent seuls de notre pays avant qu'il eût un nom. Maintenant, comme par le passé aucun nom ne fait vibrer plus vivement le cœur du peuple d'Amérique. Après le nom de Washington, nous comptons, vous nous, dans nos cœurs, celui de Lafayette. Quand notre gouvernement provisoire était trop pauvre pour solder des approvisionnements pour ses soldats, l'argent français leur en procura. Dans les pourrées les plus lamentables de notre Révolution, le sang français coula généreusement. Devons-nous aujourd'hui nous abstenir d'envoyer des aliments aux descendants des hommes qui nous ont donné la liberté?

Habitants de la Vallée du Mississippi, nous ne devons pas oublier que l'esprit d'entreprise des Français a ouvert à la civilisation cette grande et belle région. Les progrès de la civilisation française furent les premiers à parcourir nos rivières et à leur donner des noms. La langue anglaise n'était pas assez riche pour trouver un nom convenable aux vastes plaines que nous cultivons, ce fut celle des Français qui leur en fournit un—celui de *Prairies*. Les Français plantèrent et les premières vignes, les premiers pommiers et les premiers poiriers, quelques-uns desquels sont encore debout. Ils donnèrent un nom à l'Etat-Prairie (l'Illinois) et à sa première capitale (Kaskaskia). Nos ancêtres les chasseurs de castors, les vagabonds et de Calooka, mais elles les tinrent compte de cette injustice. Nous qui sommes les heureux possesseurs, par un droit fort douteux, de ces vastes et fertiles terres, devons-nous refuser un peu de leurs produits aux descendants de ces hommes qui ont été dépossédés?

Les images qui passèrent bien haut au-dessus des champs de la France affligée fondirent sur les nôtres en pluies bienfaisantes. Nos frères du Nord-Ouest souffrent en quoi que ce soit, c'est véritablement d'une trop grande fécondité. Nos récoltes sont été tellement abondantes pour obtenir sur les marchés des prix rémunérateurs. Une cargaison de grains pour la nécessité nourrit, fut envoyée de chaque comté sans que personne s'en ressentît. Tandis que nous délibérons, en vue du surplus que nous avons en main, sur la quantité de grains que nous devons ensemencer la saison prochaine, dans quelle position sont placés nos frères les fermiers de cette France infortunée, dont les domaines ne se mesurent qu'à la perche!

Hélas! voyez le pauvre paysan des vignobles de France, lui autrefois si heureux! Le petit-chanvre qu'il cultivait n'est plus qu'une partie infinitésimale d'un champ de bataille s'étendant des lieues au loin. Les bombes ont déclaré cette terre qu'il retournait jadis avec sa charrue.

Ses chevaux sont tombés dans une charge de cavalerie, et les bœufs ont été dévorés par un ennemi affamé. Jusqu'au toit de chaume de sa chaumière qui a été enlevé. Son dernier boisseau de grain a été consommé. Avec quoi plantera-t-il son petit coin de terre? La saison de l'ensemencement arrivera-t-elle pour le trouver défoncé ou devra-t-il laisser le champ qui est la subsistance de ses enfants?...

La famine doit-elle achever l'œuvre commencée par la sécheresse et par la guerre!

Au nom de la gratitude que nous leur devons pour un bienfait d'autrefois; au nom de l'humanité qui ne connaît pas de limites nationales et qui compte chaque homme comme un frère; au nom d'une civilisation que nous ne saurons de la religion chrétienne, nous répondrons: non..... La loi des nations peut empêcher le peuple d'une république établie d'accorder son aide à l'établissement d'une autre république, mais la loi de l'humanité et les principes de la fraternité internationale conjurent également d'envoyer des graines et des provisions aux pauvres paysans français qui nous ont jadis donné cette graine, mais qui sont les victimes de la royauté et d'un despotisme inflexible.

UNE DÉPÊCHE DE CHANZY.—Voici la première dépêche envoyée par le général Chanzy, sur la bataille du Mans:

Le Mans, 11 janvier, 11 h. du soir.

Général Chanzy à guerre,

Nous avons eu aujourd'hui la bataille du Mans. l'ennemi nous a attaqués sur toute la ligne. Le général Jauréguiberry s'est solidement maintenu sur la rive droite de l'Huisme. Le général Colomb s'est battu pendant six heures avec acharnement sur le plateau d'Yvrée.

Le général Gougard, qui a eu son cheval percé de six balles, a mené la plus grande vigueur, et les troupes de Bretagne ont puissamment contribué à conserver cette position importante. J'ai annoncé au général Gougard qu'il était commandeur.

Au dessus de Tuloc nous avons pris possession de la route de Paris, nous nous sommes maintenus, malgré les efforts de l'ennemi. Nous commençons sur toutes nos positions, nous la l'ulterie, abandonnée devant un retour offensif tenté à la tombée de la nuit par l'ennemi.

Nous avons fait des prisonniers, dont j'ignore encore le nombre; ils évaluent ensemble les forces prussiennes engagées en ces réserves à 120,000 hommes. Le combat n'a cessé qu'après la nuit venue; je sais que deux de nos colonels sont grièvement blessés: je crois à des pertes sensibles; j'espère en avoir indiqué de cruelles à l'ennemi.

Pour copie conforme,

Le directeur-général délégué,
C. LAURIER.

— HISTOIRE D'UN TOAST.—Voici un incident qui produit, en ce moment, une vive sensation dans toutes les cours d'Europe.

C'était dimanche dernier, à Saint-Pétersbourg. Il y avait dîner de gala à la cour. Les princes de la famille impériale, les ambassadeurs des cours étrangères et les grands officiers de la couronne étaient présents.

Au dessert, le czar reçoit une dépêche. Il déchire l'enveloppe, et sa figure, ordinairement impassible, s'éclaire d'un sourire.

"Messieurs, dit l'empereur, d'une voix retentissante, je vais proposer un toast..."

Tous les convives se lèvent, puis reprennent, le cœur s'expirme en ces termes:

"... le recueil qui célébrera de mon "oncle le roi de France qui m'apporte "que les armées ennemies ont empêchés du Mont-"Avron, d'où elles pouvaient bombarder "efficacement Paris, et que, de plus, le "cœur, le bois à la France et à l'empereur "d'Allemagne!....

Tous le conviva lèvent leurs verres. Seul, le prince héritier de la monarchie chinoise, dans, le brise froidement par le pied et jette de côté du verre. Indigné, le czar, pale, offrant le bras à la grande-duchesse sa femme, qui partage tous son ressentiment français, quitte la salle du festin.

Le lendemain, il reçoit l'ordre de garder les arrêts forcés pendant huit jours.

La police russe a cherché à étouffer l'affaire, mais tous les Français de distinction qui habitent Saint-Pétersbourg sont allés s'inscrire chez le grand-duc héritier.

(*Gaulois.*)

UNE DÉPÊCHE DE CHANZY.—Voici la première dépêche envoyée par le général Chanzy, sur la bataille du Mans:

Le Mans, 11 janvier, 11 h. du soir.

Général Chanzy à guerre,

Nous avons eu aujourd'hui la bataille du Mans, l'ennemi nous a attaqués sur toute la ligne. Le général Jauréguiberry s'est solidement maintenu sur la rive droite de l'Huisme. Le général Colomb s'est battu pendant six heures avec acharnement sur le plateau d'Yvrée.

Le général Gougard, qui a eu son cheval percé de six balles, a mené la plus grande vigueur, et les troupes de Bretagne ont puissamment contribué à conserver cette position importante. J'ai annoncé au général Gougard qu'il était commandeur.

Au dessus de Tuloc nous avons pris possession de la route de Paris, nous nous sommes maintenus, malgré les efforts de l'ennemi. Nous commençons sur toutes nos positions, nous la l'ulterie, abandonnée devant un retour offensif tenté à la tombée de la nuit par l'ennemi.

Nous avons fait des prisonniers, dont j'ignore encore le nombre; ils évaluent ensemble les forces prussiennes engagées en ces réserves à 120,000 hommes. Le combat n'a cessé qu'après la nuit venue; je sais que deux de nos colonels sont grièvement blessés; je crois à des pertes sensibles; j'espère en avoir indiqué de cruelles à l'ennemi.

Pour copie conforme,

Le directeur-général délégué,
C. LAURIER.

Souscription Française.

Suite du Bulletin.

Nouvelle-Orléans.

Antoine.....	$ 10 00
Jean de Jourdan.....	5 00
H. Kohn, président d'une société.....	25 00
Un Français, en souvenir de son bienfaiteur, Lafayette, en reconnaissance de l'hospitalité reçue, remise par J. B. Mayer Jr.....	100 00
	$ 140 00

FRANKLIN—Paroisse Ste. Marie.

A. Thibodeaux	$ 1 00	A. Broussard	$ 1 00
A. Dubuisson	1 00	A. Prudhomme	1 00
O. Dubuisson	1 00	O. Prudhomme	1 00
Ch. Prudhomme	1 00	A. Prudhomme Jr.	1 00
Ch. Lavy	1 00	A. Guillot	1 00
A. Prudhomme	1 00	Ch. Taylor	1 00
A. Nugent père	1 00	J. T. Taylor	1 00
A. Nugent fils	1 00	Ch. Taylor	1 00
Mme Z. Nugent	1 00	C. M. Allen	1 00
Un orphelin	1 00	D. H.	1 00
Un orphelin	1 00	Mme Thomas	1 00
P. O. Ferret	1 00	Mme M. Lay	1 00
George Bergeron	1 00	Mme Eug. Marquet	1 00
Nicolas Hebert	1 00	A. P. Lay	1 00
Emile Chauvin	1 00	A. P. Barker	1 00
Ch. Lavy	1 00	J. McHugh	1 00
Ch. Hebert	1 00	J. Hardy	1 00
Mme Lubert	1 00	Paul Gibson	1 00
Mme Lubert	1 00	J. H. Pickerson	1 00
E. H. Chauvin	1 00	J. M. Chauvin	1 00
Mme A. Hebert	1 00	A. C. Domingue	1 00
Mme Jean Hebert	1 00	C. M. Domingue	1 00
John Reitinger et lady	2 00	Arthur Simon	1 00
			$112 00

Nouvelle-Iberia.

Mme Aubert	50	F. Faurel	25
A. Lemaire	1 00	D. Decour	1 00
L. Lemaire	1 00	Wolff	1 00
M. G.	50	Philippe	1 00
Mme Fernandez	1 00	E. Eurel	1 00
Ch. Cabot	50	Roder	50
A. Bergeron	50	Mme Roder	50
H. Bergeron	50	M. Ch. Pilet	1 00
J. R. Eurel	1 00	J. Eurel	1 00
Fils	1 00	Bernard Gabrit	1 00
Vignes	1 00	P. Hildt	1 00
			$20 25

Houma.

Jean Mouville	10 00	F. A. Forest	1 00
Jean Menthion	2 00	J. Comminiété	1 00
J. M. Menthion	10 00	P. Pesme	1 00
Marcelin Delgin	1 00	E. P. Bazet	1 00
François Cantel	1 00	E. Lapeyre	1 00
Joseph Adams	1 00	Joseph Dubos	1 00
Alfred Boudreaux	1 00	Mme Tranney	1 00
E. Boudreaux	1 00	F. Marin	10 00
J. Champagne	1 00	E. Thibodeaux	1 00
F. Bourgeois	1 00	J. Bergeron	10 00
Calixte St. Denis	1 00	A. Chéniy	1 00
Bourgeois	1 00	A. St Martin	10 00
F. S. Gordon	1 00	Vignes Frères	1 00
C. W. Darby	2 00	Louis Dubisson	1 00
C. B. Dessel	1 00	J. B. Piston	1 00
J. M. Lacoste	1 00	J. Duthy	1 00
J. B. Chaubrange	10 00	Louis Eclentin	1 00
Dorcey	1 00	F. Gessner	1 00
C. V. Degray	1 00	B. Marmande	1 00
A. Stevrick	1 00		
			$132 00

Total général.....	$716 25
Listes précédentes.....	26,276 25
Total.....	$26,992 50

☞ Chapeaux pour hommes et enfants à bon marché, encoignure St-Louis et Royale.

LA RECONNAISSANCE DES ALLEMANDS.—On lit dans une correspondance de Paris:

Du côté de Grenelle, l'usine Cail paraît avoir était l'objet d'une attaque toute particulière, car les balles pleuvaient dans cette direction. Ce fait peut s'expliquer par la présence dans les armées prussiennes des 3,000 ouvriers allemands que MM. Cail occupaient avant la guerre de préférence aux français, parce que, recevant une allocation bénévole de leur ambassade, ils pouvaient accepter des prix de journée inférieurs aux autres.—La propriété de M. Erlanger, à Passy, et la villa Montmorency, du baron de Seuil, ont reçu quelques projectiles qui n'ont que labouré la terre des jardins.

Voici le menu quotidien des prisonniers français à Dresde:

Lundi: soupe à la farine, mardi: soupe à l'orge (tisane française); mercredi: soupe au riz; jeudi: soupe aux lentilles; vendredi: soupe aux fèves; samedi: soupe à l'orge; dimanche: soupe aux lentilles; samedi: de jour aux serins: soupe au millet; le dimanche: soupe aux pommes de terre.

La soupe, cuite à l'eau, et dans laquelle se promènent invariablement deux morceaux de viande gros chacun comme une noisette, est donnée deux fois par jour. La mort que le prisonnier mangera le lundi deux fois de la soupe à la farine, le mardi n'est pas du jeudi à l'orge, et ainsi de suite. Tous les matins on leur sert une tasse d'eau chaude de couleur brunâtre, qui est une déception de deux fèves de café.

Il a été alloué 15 centimes par jour aux sous-officiers et soldats, 1 fr. 50 aux lieutenants, près de 3 fr. aux généraux.

LES TITRES DE S. M. GUILLAUME.

Une commission spéciale s'occupe en ce moment, au ministère de la maison du Roi, à Berlin, de composer le titre que portera désormais le roi de Prusse. Voici en quelle termes ce titre serait formulé:

Guillaume Ier, empereur allemand, roi de Prusse, duc de Westphalie, de Silésie et du comté de Glatz, grand-duc du Rhin, Hesse et de Posen, duc de Saxe, d'Engern et de Westphalie, de Brunswick, Nordbourg, Clèves, Juliers, Berg, Stettin, Poméranie, des Cabubes et Wender, de Mecklembourg et Grossen, burgrave de Nuremberg, landgrave de Thuringe, margrave de la haute et basse Lusace, prince d'Orange, de Neuchâtel et de Valengin, prince de Rugen, Paderborn, Halberstadt, Minden, Camminn, Wenden, Schwerin Ratzebourg, Moers, Eichsfeldt et Erfurt, comte de Hohenzollern, comte-prince de Honneberg, comte de Ruppin, de la Marche, de Ravensbourg, Hohenstein, Teckenbourg, Schwerin, Lingen, Sigmaringen et Wehringen, Pyrmont, seigneur des pays de Rostock, de Stargardt-Lauenbourg, Butow, Haigerloch et Wernigerode.

Le prince royal qui cultivait n'est plus qu'une partie infinitésimale d'un champ de bataille s'étendant des lieues au loin. Les bombes ont déclaré cette terre qu'il retournait jadis avec sa charrue.

Ses chevaux sont tombés dans une charge de cavalerie, et les bœufs ont été dévorés par un ennemi affamé. Jusqu'au toit de chaume de sa chaumière qui a été enlevé. Son dernier boisseau de grain a été consommé. Avec quoi plantera-t-il son petit coin de terre? La saison de l'ensemencement arrivera-t-elle pour le trouver défoncé ou devra-t-il laisser le champ qui est la subsistance de ses enfants?...

La famine doit-elle achever l'œuvre commencée par la sécheresse et par la guerre!

Au nom de la gratitude que nous leur devons pour un bienfait d'autrefois; au nom de l'humanité qui ne connaît pas de limites nationales et qui compte chaque homme comme un frère; au nom d'une civilisation que nous ne saurons de la religion chrétienne, nous répondrons: non..... La loi des nations peut empêcher le peuple d'une république établie d'accorder son aide à l'établissement d'une autre république, mais la loi de l'humanité et les principes de la fraternité internationale conjurent également d'envoyer des graines et des provisions aux pauvres paysans français qui nous ont jadis donné cette graine, mais qui sont les victimes de la royauté et d'un despotisme inflexible.

(*Gaulois.*)

☞ Chapeaux pour hommes et enfants à bon marché, encoignure St-Louis et Royale.

PROCÈS EN DOMMAGES CONTRE UN BARBARE, EMPÊCHÉ DE PEINDRE.—Un nommé Patrick Powers réclame, devant la Quatrième Cour de District, juge Thézard, de M. Schuchard, boulevard Jackson, No. 41, qui fait aussi métier d'arracher les dents, une somme de $2000 pour lui avoir causé une partie de sa mâchoire, qui demeure tout malade, et l'empêcher au moment de l'opération et ce qu'il lui a causé jusqu'au moment où un dentiste lui appliqua les tenailles de son art, pour la somme de $20, des douleurs intolérables. Patrick Powers demande donc une indemnité qui lui paraît de toute justice.

UN OUVRAGE CHART.—Lundi soir, un officier de police faisant sa ronde dans le voisinage de la rue Magnolia, vit un enfant de 7 ans, errant dans la rue et poursuivi par nombre de chiens qui abordaient après lui. Prenant la course, l'officier eut bientôt atteint l'enfant qu'il trouva entièrement nud. Il résulta qu'il avait encouru la responsabilité d'un parent brutal et qu'il avait été mis inhumainement à la porte. L'officier de police enveloppant le petit malheureux avec un châle qu'prenait à la poudrit au corps-de-garde de la rue Lafayette, où il le laissera pas de sous-vêtements, a supposer que les parents, revenus à de meilleurs sentiments, le réclamant pas.

VOL.—Dans la nuit de lundi au mardi, on a volé chez M. Carl Bowler, rue Annunciation, entre rue Washington et Sixième, des effets domestiques valant plusieurs centaines de piastres. Le voleur avait effectué son entrée par une fenêtre de façade. Il n'en est allé par la même voie sans avoir été vu de personne.

QUERELLE SANGLANTE.—Lundi, vers minuit, une difficulté s'est élevée entre un jeune homme de 19 ans, nommé Louis O'Grady, et un homme nommé Dan Smith, dans la presse de l'imprimerie du *Republican*, où tous deux étaient employés. Il existait entre eux, depuis quelques jours, une certaine animosité, et elle a eu un résultat fatal: Lundi, O'Grady a tiré des coups de pistolet sur Smith et l'a blessé. Nous n'indiquerons l'équité judiciaire pour donner les plus amples détails sur cette affaire. Smith est à l'Hôpital de Charité et on a entendu quelque espoir de le sauver. O'Grady est en prison et a comparu hier devant le recorder Houghton sous l'accusation de blessures faites avec l'intention de tuer; il a plaidé non coupable. Smith a déclaré hier que son adversaire a tiré sur lui pendant qu'il était à terre.

CONSEIL DE VILLE.—Réunion, hier soir, sous la présidence de M. Walton.

M. Delassize fait un rapport relatif aux pompes des machines contenant l'alcade des watergaks. Il a reçu appr. offres dont il détaille l'impression pour l'information du public.

M. Walton fait un rapport sur la situation des hôpitaux et établit une balance de $213,000.

M. West présente une résolution endossant le bill de police qui est actuellement devant la Législature. Adoptée.

M. Delassize rapporte qu'il n'a reçu qu'un offre pour l'extension du marché aux fruits, laquelle offre a été rejetée. Il représente une résolution qui l'autorise à faire le travail. Adoptée.

Les ordinaires pour le payement de divers départements pour le mois de janvier 1871, sont présentées. Lues deux fois et déposées.

Plusieurs pétitions sont lues et référées.

Une communication de la Chambre de Commerce, est présentée. Cette pièce demande l'endossement par le Conseil de la lettre à la délégation de la Louisiane au Congrès, afin d'obtenir que le pont sur l'Ohio à Cincinnati soit construit de manière à ne pas gêner le commerce. La communication est déposée.

M. Lewis fait un rapport défavorable sur l'offre de M. Fernandez de prendre 30 prisonniers de couleur qui sont au Work-House pour les employer sur son habitation en dehors de la ville, avec un salaire de $15 par mois et des rations. Le rapport est adopté.

Plusieurs comptes de taxe sont ajustés et le conseil s'ajourne.

LÉGISLATURE.—SÉNAT.—M. Todd présente un bill et un mémoire des membres du barreau, pour la préservation des archives de la Dernière Cour de District. Le bill fixe aussi la rétribution et les droits du greffier de la dite Cour. Référé au comité judiciaire.

M. Ray fait un rapport sur un acte relatif aux Compagnies d'assurance sur la vie.

M. Thomas fait un rapport défavorable sur la réclamation de M. S. Belleu, avocat-général. La minorité présente un rapport favorable.

M. Campbell présente un bill relatif aux warrants de police et un bill relatif à la milice.

M. Ray présente un bill concernant les jugés de paix et les constables.

M. Ingraham présente un bill pour rapeler la section 57 d'un acte relatif à la collection des taxes et l'étendre aussi un bill pour incorporer le chemin de fer de Vidalia et Alexandrie.

M. Butler présente un bill relatif à la Compagnie Métropolitaine de desséchement.

Par M. Kelso, un bill pour allouer $40,000 pour l'entretien du Bureau du Bureau.

Par M. Thompson, un bill annexant à Livingston une portion de la paroisse d'Ascension.

Par M. Campbell, une résolution pour indemniser le N. O. *Times* de la différence entre le tarif de 1869 et le comptant payé à l'abonnement au journal quotidien, pour l'usage des membres de l'Assemblée. Déposée.

Par M. Hunnacker, pour un comité chargé de faire enquête sur l'affaire de John A. Cheevers, avocat de district, et R. Beauregard, juge de district, de la Paroisse Lafayette, accusés d'avoir conspiré pour persécuter certains citoyens et d'avoir violé la loi.

M. Copland fait remarquer que si le bill amendé était adopté, les accusés seraient condamnés à l'emprisonnement, ce qui serait inutile, le mot "allégués" (comme ayant conspiré) est inséré.

M. Smith objecte et donne ses raisons, mais le conseil tit qu'il n'y a rien de vexant la Chambre. M. Smith se rasseoit en murmurant et disant que la résolution est une fausseté par elle-même.

M. Copland se lève pour répondre. Objection par le président. M. Hunnacker dit qu'il rendra M. Smith personnellement responsable pour ses remarques peu parlementaires.

M. O'Hara demande que le Sénat reconsidère le vote par lequel il a adopté la résolution de M. Pinchback, relative à deux membres additionnels au comité sur les élections.

M. Pinchback désire connaître les raisons invoquées pour la reconsidération du vote.

M. O'Hara n'a pas de raisons particulières. Il avait voté pour la résolution à cause du délai du comité à faire son rapport. Il est maintenant informé qu'il est prêt à le conseiller. Il pourra faire son rapport, dici à trois jours. Il a été invité par plusieurs sénateurs qui avaient voté pour la résolution à faire une motion de reconsidérer.

L'ordre du jour étant appelé, une motion tendant à le suspendre pour vingt minutes est adoptée.

Une motion pour déposer la motion de reprendre en considération est rejetée par 13 oui contre 19 non.

M. Campbell demande la question préalable, et le vote est repris en considération. Il faut la motion de déposer la résolution sur la table, sur quoi, sur motion de M. Pinchback, le Sénat passe en séance exécutive. Il ne pourrait être connu, le résolution est définitivement déposée sur la bureau.

Ordre du jour: le bill No 32 sur la réorganisation des jurés de police est renvoyé de nouveau au comité.

Le bill 106 pour amender la loi d'ornégistrement est mis à l'ordre du jour spécial pour mercredi à une heure.

Le bill pour l'amélioration du Bayou Darbonne Cornie est envoyé à la copie et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — M. Burch présente une résolution pour que le comité du pénitencier puisse se rendre à cet établissement aux frais du fonds central. Adoptée.

M. Kemper présente une résolution portant qu'un comité spécial, chargé de faire enquête sur la collection du fonds du City Park, est autorisé à employer un clerc et un expert.

La résolution de tenir des séances du soir est rejetée.

On discute le bill sur les écoles publiques, présenté par M. Bentley. En substance, voici ce qui est en bill.

Le Bureau d'éducation d'Etat nommera un Bureau de Direction composé de cinq membres, pour chaque paroisse, les paroisses d'Orleans et Jefferson qui exercera ses fonctions pendant deux ans et assumera les obligations des Bureaux de ward, et des Bureaux d'école de toutes les villes et bourgs ayant une population de moins de 1000. Le trésorier de chaque Bureau de paroisse recevra un salaire de $100 par an et pas plus de $100 par an pour ses services.

Le Bureau d'Etat nommera pour chaque ville incorporée un Bureau de trois au moins de cinq membres au plus qui exercera les mêmes pouvoirs que les Bureaux de paroisse et aura un secrétaire et trésorier au salaire de $100 par an.

Les autorités incorporées de chaque paroisse et ville, Orléans excepté, lèveront et collecteront une taxe de deux mills ou plus et de un mill au moins sur la piastre, qui sera employée en frais de location, d'achat, de fabrique ou autres frais approuvés.

Les Bureaux de paroisse ou de ville qui n'auront pas établi des écoles dans les 60 jours qui suivront leur nomination, et soumis à l'approbation de division de chaque juridiction remplira les devoirs du Bureau.

Le Bureau d'Etat nommera, pour la ville de la Nlle-Orléans, un Bureau de direction composé d'un membre pour chaque district représentatif. Ils seront divisés en trois classes et resteront en place trois ans. Ce Bureau aura le contrôle des écoles publiques de la ville et sera un corps politique. Il aura un secrétaire au traitement de $2000 par an. Ce Bureau établira les règlements des fonds nécessaires pour l'année et en fera un rapport aux administrateurs de la ville de la Nlle-Orléans qui le publieront dans un journal correspondant. L'administrateur des finances de la ville sera le trésorier du Bureau de direction et déposera ses